

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Montréal, le mercredi 27 mars 2007

L'industrie de la construction prise en otage

Au lendemain d'une entente de principe intervenue avec l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), l'Alliance syndicale formée de la CSD Construction, de la CSN Construction et du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction veut imposer les mêmes conditions à l'ensemble de l'industrie.

Même si cette entente touche uniquement le secteur génie civil et voirie – environ 15 % de toute l'industrie – l'Alliance syndicale menace d'exercer des moyens de pression sur les chantiers pour contraindre les autres secteurs à accepter leurs conditions.

« C'est un retour inacceptable aux techniques de négociation musclées d'autrefois, note Jean Ratté, directeur général de l'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ). Pourtant, l'Alliance syndicale prétendait introduire une nouvelle façon de négocier. Au début d'un cycle de décroissance, les entrepreneurs des autres secteurs, qui représentent plus de 85 % de l'industrie, ne peuvent accepter des hausses salariales qui dépassent largement l'inflation prévue. L'industrie a changé depuis 20 ans : les salariés de la construction travaillent maintenant toute l'année et il n'est plus nécessaire d'ajuster leurs conditions salariales en fonction d'une année de 8 mois de travail. »

L'APECQ, qui regroupe des entrepreneurs de tous les secteurs, juge que ces conditions mettent en péril la position concurrentielle du Québec. « L'Alliance syndicale agit de manière irresponsable, poursuit M. Ratté. Appliquées aux secteurs que nous représentons, leurs demandes auraient un impact négatif sur l'implantation d'entreprises au Québec. Même dans le secteur du génie civil et de la voirie, elles pourraient se traduire par une augmentation des taxes foncières et des impôts. »

Depuis 2000, l'APECQ demande au gouvernement de réunifier l'industrie en abolissant les quatre secteurs établis aux fins des relations du travail. Malgré des représentations très nombreuses auprès des autorités provinciales, le déséquilibre est maintenu dans l'industrie de la construction. Compte tenu du front commun exercé par l'Alliance syndicale, il est essentiel d'unifier la partie patronale afin qu'elle puisse défendre adéquatement les intérêts des entrepreneurs.

-30-

Pour des informations additionnelles :

Jean Ratté
Directeur général
APECQ (514) 739-2381